

Réunion du Conseil Municipal

(art. 24 du Code de l'Administration Communale)

Mardi 2 avril 2024 à 14h00
à la mairie de Sideville.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 07 mars 2024
2. Approbation du compte financier unique (CFU) 2023
3. Affectation du résultat 2023
4. Vote des taux d'imposition 2024
5. Vote du budget primitif communal 2024
6. Travaux école: remplacement chaudière
7. Travaux école : isolation combles
8. Devis matériel informatique
9. Questions et informations diverses